

## Formation Angiil

### Réussir ses déclarations fiscales et sociales

Mardi 16 janvier de 9 h à 17 h

ou Mardi 5 mars de 9 h à 17 h

#### Informations du participant

Etes-vous adhérent Angiil ?                      Oui                      Non

Si oui, votre n° d'adhérent :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :                      /                      /

N° Siret :

Adresse postale :

Complément d'adresse :

Code postal :

Ville :

Email :

Téléphone :

Etes-vous en situation de handicap ?                      Oui                      Non

#### Rappel des conditions

**Formation en présentiel** sur 1 journée de 7h (9h-17h avec une pause d'une heure pour le déjeuner)

**Lieu :** locaux de l'Angiil - 12 rue Louis Renault - 31130 BALMA - métro : Balma Gramont  
56 rue de Vouillé - 75015 Paris - métro : Plaisance

**Tarifs :** 250 € TTC non-adhérents Angiil ; 200 € TTC adhérents Angiil ; déjeuner offert

Formation éligible au crédit d'impôt pour la formation des dirigeants à hauteur de 161 €  
**Inscription validée à réception du règlement et du bulletin d'inscription dans la limite des places disponibles. Aucune réservation possible.**

#### Mode de règlement

Chèque <sup>[1]</sup>

Carte bancaire

Virement <sup>[2]</sup>

#### Choix de la formation (un seul choix)

##### Balma

Mardi 16 janvier de 9 h à 17 h

Mardi 5 mars de 9 h à 17 h

##### Paris

Mardi 16 janvier de 9 h à 17 h

Mardi 5 mars de 9 h à 17 h

J'ai pris connaissance et accepte les conditions de vente au verso

Fait à :

Le :                      /                      /

#### Signature

Precédé de la mention « lu et approuvé »

[1] Envoyez votre chèque à l'ordre de l'Angiil au 12, rue Louis Renault – CS 70113 – 31133 Balma cedex

[2] Mentionnez vos nom et prénom en libellé | IBAN : FR76 1310 6005 0015 9899 5715 133

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ANGIIL

## 1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1.1. Les présentes conditions générales de vente (CGV) et de participation ont pour objet de définir les conditions applicables à la vente de formations par ANGIIL (ci-après « l'Organisme de formation ») au Client.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client de ces conditions générales de vente et de participation. Sauf dérogation formelle et expresse de l'Organisme de formation, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Ces conditions générales de vente sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Le site Internet [www.angiil.com](http://www.angiil.com) porte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

1.2. Ces conditions générales de vente et de participation concernent les formations présentiellles ou virtuelles, incluant ou non, des modules digitaux effectués par le Client à distance.

Les formations présentiellles peuvent être réalisées dans les locaux de l'Organisme de formation ou dans des locaux loués par l'Organisme.

Les formations concernées s'entendent des formations proposées aux catalogues et sur le site de l'Organisme de formation [www.angiil.com](http://www.angiil.com).

## 2. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

Toute inscription effectuée sur le site ou par mail est ferme et définitive et emporte l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV. Le Client s'engage alors à être présent aux dates, lieux et heures prévus. La commande doit nécessairement indiquer les coordonnées du Client et la formation choisie (titre, date).

Pour toute inscription, un mail de confirmation est adressé au Client dans les 3 jours ouvrés qui suivent la réception de la demande d'inscription. Celui-ci ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation.

A confirmation de la tenue de la session au plus tard 10 jours francs avant la formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa formation, dont les horaires exacts et le lieu de la formation. Le lieu de formation indiqué sur les supports de communication n'est pas contractuel. En fonction des salles disponibles, l'Organisme de formation peut convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.

Suite à la formation, l'Organisme de formation adresse l'attestation de fin de formation. Il appartient au Client de vérifier l'imputabilité de l'action de formation.

Lors de la passation de commande, le professionnel doit confirmer celle-ci par le paiement de la formation.

## 3. MODALITÉS DE FORMATION

L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque formation.

L'Organisme s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.

Les durées des formations sont précisées sur le site [www.angiil.com](http://www.angiil.com) et sur les documents de communication de l'Organisme de formation.

Les formations peuvent être assurées dans le Centre de formation ANGIIL ou dans un site extérieur (respectant le cahier des charges de l'organisme de formation).

Lors de la formation, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil. L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement générerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

Formations en visioconférence : La webcam ou à défaut la caméra frontale du téléphone est obligatoire pour le contrôle de présence. L'Angiil se réserve le droit d'exclure tout participant manquant à cette obligation.

## 4. PRIX DE VENTE

Les prix des formations sont indiqués en euros toutes taxes comprises (TTC) sur les supports de communication de l'Organisme.

Les frais relatifs à l'ingénierie et aux supports pédagogiques ainsi que les frais de restauration des déjeuners font partie intégrante de la prestation et ne peuvent être décomptés du prix de vente. À l'inverse, les frais de transport, d'hébergement et de restauration des dîners restent à la charge du Client.

Les remises et offres commerciales proposées par l'Organisme de formation ne sont pas cumulables entre elles.

A cet effet, il est précisé que le participant à la formation renseignera les modalités de paiement de sa formation (chèque, virement, carte bleue). Le professionnel règle l'intégralité des journées de formation auxquelles il participe.

La participation à une session de formation peut ouvrir droit à un crédit d'impôt sur la déclaration 2042 à la rubrique « formation des chefs d'entreprise ».

## 5. CONDITION DE RÈGLEMENT ET DE PRISE EN CHARGE

Les factures sont payables à l'inscription ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, par carte bancaire, virement ou chèque.

En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur :

Il appartient à l'inscrivant de faire les démarches auprès de son organisme.

Si l'Organisme de formation n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de formation, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard.

## 6. ANNULATION, MODIFICATION OU REPORT DE FORMATIONS PAR L'ORGANISME DE FORMATION

L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 15 jours francs avant la date de la formation, un mail d'annulation est alors envoyé en lieu et place de la convocation.

L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques et pédagogiques équivalentes.

En cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement exceptionnel relevant d'un cas de force majeure, l'organisme de formation ne peut être tenu responsable à l'égard du Client. Sont considérés comme relevant d'un cas de force majeure, outre ceux retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français, et sans que cette liste soit exhaustive : maladie ou accident d'un formateur, grèves totales ou partielles internes ou externes à l'ANGIIL, intempéries, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelques raisons que ce soit (tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts de eaux) ou tout autre cas indépendant de la volonté expresse de l'Organisme de formation empêchant l'exécution normale de la prestation.

## 7. ANNULATION OU REPORT DE PARTICIPATION PAR LE CLIENT

Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une formation, sans frais et sans avoir à en justifier le motif, si la demande formulée par écrit parvient à l'Organisme de formation dans un délai supérieur à 15 jours francs avant la date du début de la formation (adresse postale : ANGIIL - 12 rue Louis Renault - CS70113 - 31133 Balma cedex - email : [infos@angiil.com](mailto:infos@angiil.com)). L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Client. Dans ce cas, l'Organisme de formation procèdera au remboursement des éventuelles sommes déjà versées par le Client avant la date d'annulation.

En cas d'annulation de sa participation dans un délai inférieur à 15 jours francs avant la date de début de la formation ou en cas d'absence du stagiaire lors de la session de formation ou d'abandon de celui-ci avant le terme de la formation, les montants versés ne seront pas remboursés.

Dans l'hypothèse où cette annulation ou l'absence du Client relève d'un cas de force majeure, il appartient au Client d'en apporter la preuve. Seuls les cas de force majeure sur justificatifs entraîneront le remboursement des sommes versées : certificat médical du Client, certificat d'hospitalisation du Client ou de décès d'un proche (ascendant ou descendant de premier niveau). Est considérée comme un cas de force majeure toute circonstance extérieure, imprévisible, et hors de contrôle, justifiée à l'appui de pièces probantes.

## 8. SOUS-TRAITANCE

L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

## 9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEUR

9.1. Les supports papiers ou numériques remis lors de la formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la formation sont la propriété de l'Organisme de formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de l'Organisme de formation.

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation et préalable de l'Organisme de formation sous peine de poursuites judiciaires.

Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'Organisme de formation en cédant ou en communiquant ces documents.

9.2. L'organisme de formation est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial ou les marques du Client en référence commerciale, sur tout support de communication, sans autorisation préalable du Client.

## 10. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

En respect de la loi, plus précisément du nouveau règlement RGPD 2016/679 entré en vigueur le 25 mai 2018, ANGIIL attache une grande importance à la protection de données personnelles de ses stagiaires, de ses fournisseurs, de ses partenaires et de ses clients, ainsi que de tout visiteur de son site Internet [www.angiil.com](http://www.angiil.com) et plus largement de toute personne dont elle viendrait à traiter les données personnelles, et veille attentivement au respect des dispositions protectrices relatives à la vie privée et au traitement des données personnelles.

L'Angiil dispose d'un traitement informatique pour la gestion des formations. Les données des inscrivant sont susceptibles d'être transmises à des tiers parmi lesquels les organismes paritaires collecteurs ou aux formateurs. La communication de ces données peut être indispensable au bon déroulement d'une formation ou à la prise en charge des frais de formations par un OPCA. Ces données seront conservées et seront utilisées à des fins d'organisation des formations, de contact et de statistiques. Les personnes concernées peuvent s'opposer au traitement des données en écrivant à [infos@angiil.com](mailto:infos@angiil.com). Toute réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

## 11. RÉCLAMATIONS, COMPÉTENCE D'ATTRIBUTION

Toute réclamation du Client devra être formulée par écrit à l'Organisme de formation (adresse postale : ANGIIL - 12 rue Louis Renault - CS70113 - 31133 Balma cedex - email : [infos@angiil.com](mailto:infos@angiil.com)), qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais suivant la procédure de gestion des réclamations.

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant les tribunaux de Toulouse.